

Les Hauts



Thébaudières

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce polyvalent

CAMSP INFOS

N ° 2011 - 05 - DECEMBRE 2011



**Toute l'Equipe du CAMSP
vous souhaite de
joyeuses fêtes de Noël
et vous adresse
ses Meilleurs Voeux pour 2012**

Institut Public pour Handicapés Visuels / Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

22 rue Robert Douineau – BP 63427 – 44234 Saint Sébastien Sur Loire Cedex

Tel : 02 51 71 04 04 e-mail : camsp.contact@thebaudieres.org

Siège administratif : BP 2229 – 44122 Vertou Cedex e-mail : contact@thebaudieres.org www.thebaudieres.org

POINT SUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2011

Le CAMSP accueille et accompagne **115 enfants** dans ses locaux de St Sébastien sur Loire et **14 enfants** sur le site de Châteaubriant

L'équipe du CAMSP pour cette rentrée est constituée de :

Dr Annabelle GASSER
Médecin Directeur Pédiatre



Maryse MOREAU
Chef de Service



Dr Solenn GAUBICHER
Pédiatre



Dr Katell FAURE
Pédopsychiatre



Stéphane MORIN
Frédérique PHILIPPE
Christiane SCHMIDT
Psychologues



Frédérique PAJOT
Assistante Sociale



Jacqueline KOLL
Psychomotricienne



Lara LE CUNFF
Psychomotricienne



Camille THIÈRE
Psychomotricienne



Sophie FETIS
Kinésithérapeute



Béatrice NEY
Kinésithérapeute



Yann LE LAY
Kinésithérapeute



Sandra GAUTHIER
Ergothérapeute



Pauline DELAGE
Orthoptiste



Christine NUEZ
Orthophoniste



Jeanne-Chantal CORBES
Chantal GUINAUDEAU
Marie-France KERLEAU
Nathalie MILISIC
Educatrices de Jeunes Enfants



Nathalie PIVETEAU
Secrétaire Médicale



Mélanie VINET
Secrétaire Médicale



Annie CAMPHORT
Agent d'Entretien





FLASH METIERS AU CAMSP :

L'ERGOTHERAPEUTE

Favorise, développe, maintient l'indépendance et l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Le poste d'Ergothérapeute au CAMSP existe sur un mi temps



Il existe 2 types de suivis pour l'Ergothérapeute au CAMSP :

Les suivis hebdomadaires.

Les enfants orientés sur ce suivi hebdomadaire ont principalement des difficultés d'utilisation de leurs membres supérieurs dues à différentes pathologies : hémiplégie, tétraplégie spastique, paralysie cérébrale, etc...

Dans le cadre d'un accompagnement global les troubles associés éventuels sont aussi observés tout au long de la prise en charge et traités si nécessaire.

Les suivis se font en séance individuelle de 45 min à 1h, 1 fois par semaine.

Les moyens de rééducation sont essentiellement des jeux de manipulations, de construction et d'échange.

Pour les enfants scolarisés l'ergothérapeute participe à l'acquisition des pré requis scolaires soit en apprenant à l'enfant des compensations ou soit en rééduquant le trouble spécifique : travail sur le graphisme, utilisation de la règle, des ciseaux, des gommettes. Un lien est fait avec les différents intervenants scolaires : instituteurs, AVS, EVS...

Les suivis ponctuels

A la demande des personnes s'occupant de l'enfant ou des familles il est possible d'intervenir au niveau de l'installation par la réalisation d'aides techniques sur mesure : adaptations de corset siège, de poussettes, de jeux ;

Afin d'améliorer le quotidien au domicile, l'Ergothérapeute peut être sollicité dans le cadre d'aménagement du domicile et dans le choix de matériel spécifique (chaise haute, choix du lit, aménagement de la salle de bain, du lieu de vie...).



Qu'est ce que l' A J P P ????

C'est un congé permettant aux parents de cesser ou de diminuer ponctuellement son temps de travail pour s'occuper d'un enfant malade.

Il est inscrit dans le code du travail (congé de présence parental) et s'impose à l'employeur qu'il soit privé ou public

Quelles sont les conditions ? Etre salarié (CDD ou CDI) ou en recherche d'emploi avec une rémunération ASSEDIC et avoir un enfant nécessitant des soins contraignants et la présence d'un de ses parents à ses côtés.

Le formulaire est disponible sur le site de la caf (www.caf.fr) ou auprès d'une assistante sociale. Il se compose d'une partie administrative et d'une partie médicale. L'ensemble est adressé à la CAF et la partie médicale est étudiée par le médecin conseil de la CPAM ou de la MSA.

Vous devez prévenir votre employeur au moins 15 jours avant le début de votre congé en joignant un courrier de demande (lettre type que vous pouvez trouver auprès d'une assistante sociale) et une attestation médicale précisant les soins contraignants et la présence indispensable du parent.

Le droit est ouvert pour 3 ans avec un renouvellement tous les 6 mois auprès de la CAF et de votre employeur. Au cours de ces 3 années, vous disposez de 310 allocations (équivalent de journées). Vous pouvez prendre entre 0 et 22 jours par mois en fonction de vos besoins.

Au regard de votre employeur plusieurs organisations sont possibles :

vous décidez de vous arrêter complètement et vous en parlez avec lui sans modifier votre contrat de travail

vous décidez de poser des jours fixes et vous en parlez avec lui sans modifier votre contrat de travail

vous prenez des jours en fonction des besoins de votre enfant qui peuvent être aléatoires alors vous devez prévenir 48 heures avant votre employeur oralement.

Quelle compensation ? La CAF verse par jour pris : 41,79 euros si vous êtes en couple ou 49,65 euros si vous êtes parent isolé.

Dans tous les cas, nous vous invitons à en discuter avec une assistante sociale afin d'évaluer ensemble quels sont vos droits à mettre en œuvre en fonction de votre situation personnelle.

Contact : Frédérique PAJOT
Assistante Sociale au CAMSP – pajot.f@thebaudieres.org

ACCUEIL DES STAGIAIRES

Le CAMSP est engagé auprès des lieux de formation dans **l'accueil et la formation des futurs professionnels**. Des stagiaires peuvent donc être présents lors des séances.

Pour cette année 2011-2012, nous accueillerons :

- ✚ **Charlène MOALIC** stagiaire Assistante Sociale jusqu'en mars 2012
- ✚ **Mélina GIRARD**, stagiaire Psychomotricienne jusqu'en juin 2012
- ✚ **Moana TRANCART**, stagiaire Orthophoniste jusqu'en juin 2012
- ✚ **Morgane LESCRAIGNE**, stagiaire Orthophoniste jusqu'en juin 2012
- ✚ **Hélène GUERIN**, stagiaire Kinésithérapeute de 2 janvier au 10 février 2012
- ✚ Stagiaires Kinésithérapeutes tout au long de l'année

LES RENDEZ-VOUS DU CAMSP



Des réunions d'information sont organisées chaque année le samedi matin :

- ✚ Le 10 décembre 2011 : réunion d'information sur les **premières scolarisations**
- ✚ Le 14 janvier 2012 : réunion d'information **sur l'orientation**

Consultez les panneaux d'affichages pour prendre connaissance des autres dates à venir.

FRATRIE

Les frères et sœurs des enfants accueillis au CAMSP sont invités pour une



matinée de rencontre et d'échange qui a lieu tous les ans. Pour cette année, celle-ci se déroulera la matinée du Samedi 17 Mars 2012

L'objectif est de leur faire visiter les locaux du CAMSP, de répondre à leurs questions, de leur permettre de se rencontrer.

GROUPE PAROLES/PARENTS

« Le Groupe de paroles de parents » est un temps d'échange autour du vécu des mères et des pères dont l'enfant est en situation de handicap.

Les séances ont lieu **une fois par mois, le samedi matin, de 9 h 30 à 11 h, en présence de Frédérique PHILIPPE, Psychologue, et Katell FAURE, Pédopsychiatre.**

Le groupe se constitue en début d'année, il reste le même au cours des 6 séances prévues afin qu'une confiance et une dynamique puisse s'instaurer entre les personnes. Les professionnels du CAMSP sont disponibles pour en discuter avec les parents qui seraient intéressés.

LA LUDOTHEQUE

Venez à la ludothèque découvrir, tester et jouer en direct avec les 300 jeux et jouets mis à votre disposition lors des heures de permanences.

En ce début d'année scolaire 2011, la ludothèque « La Lanterne Magique » située au sein de l'Institut des « Hauts Thébaudières » de Vertou a rouvert ses portes.

La ludothèque est un espace de rencontres, d'échanges, de découvertes et de convivialité autour du jeu.

Ce lieu vous propose :

- d'emprunter des jeux (3 jeux pour une durée d'un mois)
- de venir jouer et tester les jeux sur place en famille
- de participer à des animations programmées.



Pour toute adhésion, un chèque de caution de 40 euros est demandé.

Le prêt de jeu est gratuit.

Le **catalogue des jeux disponibles à la ludothèque** « La Lanterne Magique » est consultable :

- sur le site de l'Institut à l'adresse suivante www.thebaudieres.org puis en cliquant sur « Activités auprès des enfants » rubriques « Aides ».

Pour rappel, Cécile vous accueille à la ludothèque :

- le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- le vendredi de 14 h à 17 h

Adresse : IPHV Les Hauts Thébaudières
Route de St Fiacre
BP 2229 44122 VERTOU cedex,
Tél. : 02.51.79.50.00



Et n'oubliez pas.....

INVITATION

Rencontre à la Ludothèque

mercredi 7 décembre 2011 de 15 h à 17 h

Venez jouer en famille avec différents jeux (sonores, tactiles, encastrements....)

Ce sera l'occasion de découvrir ou de redécouvrir les nouveautés

Toute la famille est invitée !

Goûter en fin d'après-midi

Pour plus de renseignements,
vous pouvez contacter au CAMSP :
Jeanne-Chantal CORBES, Educatrice de Jeunes Enfants
et Frédérique PAJOT Assistante Sociale

DES ASSISTANTES MATERNELLES AU CAMSP

Comme les années précédentes, une proposition de rencontres avec les Assistantes Maternelles des enfants accueillis au CAMSP a été faite par deux Educatrices de Jeunes Enfants du CAMSP : Chantal GUINAUDEAU et Marie-France KERLEAU.

Cinq personnes ont répondu favorablement. Une première réunion est prévue le samedi 3 décembre 2011.

D'autres Assistantes Maternelles peuvent rejoindre ce petit groupe en cours d'année. Il suffit de nous en avvertir en téléphonant au Secrétariat.

Ciné-ma différence – Nantes

Un réseau de séances de cinéma, ouvertes à tous, aménagées pour des personnes souvent exclues des loisirs culturels : personnes avec autisme ou handicaps multiples ou, plus généralement, un handicap avec troubles du comportement associés.

Périodicité : 1 samedi tous les 2 mois à 14 H 00 au Cinéville de St Sébastien sur Loire

Prix : 3,90€

Film en cours de programmation, le samedi 21 janvier 2012

Film en cours de programmation, le samedi 17 mars 2012

Film en cours de programmation, le samedi 12 mai 2012

Plus d'infos : www.cinemadifference.com

http://www.cinemadifference.com/spip/spip.php?page=seances&id_article=270

Association Loisirs Pluriel à Nantes

Près de 10 ans après son implantation sur l'île Beaulieu, l'association Loisirs Pluriel de Nantes ouvre un second centre de loisirs pour enfants handicapés et valides, le mercredi 30 novembre 2011

Ce nouveau centre Loisirs Pluriel qui prévoit une capacité d'accueil de 24 places pour des enfants âgés de 3 à 13 ans ; dont la moitié sont réservées à des enfants en situation de handicap, sera implanté dans les locaux de l'école Gaston Serpette, 23 rue Edmond Biré, sur les quartiers Nord-Ouest de la Ville, près du rond point de Vannes.

Confronté depuis plusieurs années à une très fort liste d'attente, malgré le développement de l'accueil des enfants handicapés dans les centres de loisirs gérés par l'ACCOR, ce second centre a pu voir le jour grâce à un engagement fort de la Ville de Nantes et de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique.

Le centre sera ouvert le mercredi, les petites vacances scolaires et l'ensemble du mois de juillet, de 8h à 18h. La direction du centre est assurée par Pascaline MARIN, éducatrice spécialisée, qui assurait depuis 3 ans la direction de l'un des centres Loisirs Pluriel parisien.

Le reste de l'encadrement est composé d'une équipe d'animateurs vacataires, en nombre 4 fois supérieur à celui proposé dans les accueils de loisirs traditionnels. L'ensemble de l'équipe reçoit une formation complémentaire au sein du réseau Loisirs Pluriel.

Tarifs (sur la base du quotient familial)			
	1/2 journée	Journée	Repas
QF < 235	3,86 €	6,57 €	2,52 €
QF < 435	4,44 €	7,56 €	2,90 €
QF < 804	5,11 €	8,69 €	3,33 €
QF < 1.488	5,88 €	9,99 €	3,83 €
QF < 2.753	6,76 €	11,49 €	4,41 €
Au-delà	7,77 €	13,21 €	5,07 €

Directrice : Pascaline MARIN
Tel. 06 82 38 56 56
Mail : nantes-nord@loisirs-pluriel.com

LE CONSEIL DU CAMSP

TOUTES LES BONNES RAISONS D'ENTRER DANS LE CONSEIL DU CAMSP

Le Conseil du CAMSP est une instance consultative favorisant l'expression des familles. Différents sujets peuvent y être abordés.

Les parents défendent un intérêt collectif et non individuel.

« Pour nous, parents, le conseil du CAMSP est un :

- ✚ Lieu favorisant l'expression de nos paroles
- ✚ Lieu favorisant des rencontres et des échanges avec les professionnels en dehors des prises en charge des enfants
- ✚ Lieu de partage de nos compétences de parents d'enfants en situation de handicap en y amenant notre énergie, notre désir de vie et de bonheur »

Pour toutes ces raisons, et d'autres encore, rejoignez le Conseil du CAMSP qui se réunit 4 fois par an et enrichit nos expériences mutuelles.....

Madame MILLET : jeromemillet@orange.fr
Madame BERNARD : isabelle.bernard5@free.fr
Madame GRAIS : mina.grais@free.fr
Monsieur BOURDEAU : alainbourdeau2033@yahoo.fr

La réunion du Conseil du CAMSP est ouverte à tous et toutes et sans engagement pour la suite, dans un esprit de convivialité.

Si vous êtes intéressés, renseignez-vous auprès des parents du Conseil du CAMSP, de Madame Maryse MOREAU et/ou des professionnels du CAMSP.



Le CAMSP est ouvert à :

Saint Sébastien sur Loire : du lundi au vendredi : de 8h45 à 17h

Châteaubriant : le lundi et le jeudi

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 45 à 17 h

En dehors de ces horaires, un répondeur téléphonique et une boîte aux lettres située à l'entrée du CAMSP sont à votre disposition. Vous pouvez déposer messages et documents.

Les dates de fermeture du CAMSP 2011-2012

<u>Toussaint</u>	: du lundi 24 octobre au mardi 1 ^{er} novembre 2011 inclus
<u>Noël</u>	: du lundi 19 décembre 2011 au lundi 2 janvier 2012 inclus
<u>Février</u>	: du lundi 20 février au vendredi 24 février 2012 inclus
<u>Printemps</u>	: du lundi 16 avril au vendredi 20 avril 2012 inclus
<u>Ponts</u>	: le lundi 7 mai, le vendredi 18 mai, le lundi 28 mai 2012
<u>Eté</u>	: du lundi 16 juillet au vendredi 17 août 2012 inclus

En cas de changement :

Situation familiale, déménagement, coordonnées téléphoniques, sécurité sociale ou autre, pensez à en informer le secrétariat.

Les transports

Les parents organisent eux-mêmes le transport de leur enfant.

Sous certaines conditions, un remboursement des transports par la Sécurité Sociale peut être mis en place.

Le remboursement est conditionné à une prescription médicale de transport **préalable qui fixe les conditions et le type de transport pouvant être remboursé** : RV de consultation, transport pour les différentes prises en charge, véhicule personnel ou taxi. En aucun cas le bon de transport ne sera signé si la décision de transport vient des parents ou du taxi, l'accord préalable du médecin est indispensable sous peine de non remboursement du transport par la sécurité sociale et donc d'avance des frais de transport par les parents.

Votre enfant reste sous votre responsabilité ou celle de l'accompagnant jusqu'à l'accueil par le professionnel du CAMSP.

Si votre enfant vient au CAMSP en taxi et non accompagné, installé dans votre siège auto, nous vous demandons :

- De **mettre une étiquette au dos du siège** avec le nom de votre enfant.
- D'indiquer à la société de transport de veiller à ce que le chauffeur n'oublie pas le siège auto pour le retour.



Le stationnement

Des places « *réservées parents CAMSP* » se trouvent sur le parking (derrière le secrétariat) ainsi qu'une place matérialisée « *personne handicapée* ».

Le stationnement près du CAMSP est règlementé et ne doit pas gêner le fonctionnement des autres services du Centre Départemental Enfance et Famille.

Retrouvez le CAMSP INFO sur le site des Hauts Thébaudières :

**www.thebaudieres.org
rubrique « Centre d'Action Médico-Sociale Précoce »**

Souhaitant que ce Bulletin d'Informations se situe au plus proche de vos attentes, nous vous proposons de faire parvenir VOS SUGGESTIONS à l'attention de :

Madame Maryse MOREAU – Responsable de service du CAMSP

ou par mail à : camsp.contact@thebaudieres.org

Numéro 2011-05 : DECEMBRE

Responsable Rédaction : Maryse MOREAU

Secrétariat de Rédaction : Nathalie PIVETEAU – Corinne FONTENEAU

Diffusion : Maryse MOREAU, Corinne FONTENEAU

Impression : Denis MAURY

Ont participé à ce numéro : Maryse MOREAU et l'équipe du CAMSP